

Strasbourg, le 7 mars 2019

**La Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Bas-Rhin**

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Enseignants

S/C de Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription

CABINET

Référ. : N° 2018/2019-JBL/MJK

Téléphone
03 88 45 92 26
Télécopie
03 88 61 43 15
Courriel

ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Objet : Renouvellement des projets d'école

La présente circulaire départementale précise les modalités d'élaboration des projets d'école 2019-2022.

La plupart d'entre vous connaissent bien cette démarche qui vise à apporter des réponses locales, adaptées au contexte d'exercice de chacune des écoles, aux priorités de la politique éducative nationale et aux priorités académiques. D'autres se livreront à cet exercice de réflexion, d'analyse et de conception pour la première fois.

Je souhaite avant tout vous en rappeler le sens : il s'agit de considérer la spécificité de votre école dans l'offre d'enseignement que vous proposez aux élèves, pour prendre en compte au mieux leurs besoins, favoriser le plaisir d'apprendre et la réussite scolaire de tous.

La démarche consiste, à partir d'un bilan de l'efficacité du projet d'école qui s'achève et de l'état des lieux que vous dresserez à partir des indicateurs fournis par TBE ou que vous souhaiterez ajouter, de définir une nouvelle politique pour votre école. Celle-ci se déclinera en objectifs et actions pertinentes pour l'école et pour les cycles considérés.

Vous veillerez donc à définir des objectifs prioritaires concrets et réalistes, déclinés en un ensemble d'actions cohérentes dont les critères d'évaluation clairement identifiés permettront d'en mesurer les effets sur les apprentissages.

Pour vous aider dans cette tâche, nous avons revu les outils mis à votre disposition en les simplifiant (fiche de synthèse sur TBE et fiche action demeurant au niveau de l'école, guide méthodologique) et les équipes de circonscription seront là pour vous accompagner.

Ce projet d'école doit être « vivant », c'est-à-dire qu'il doit être relié en permanence aux réussites et aux difficultés de tous les élèves (LSU et carnets de suivi des apprentissages pour l'école maternelle) ce qui justifie de nouvelles fiches actions.

Les évaluations nationales qui nous font renouer avec une culture de l'évaluation sont là aussi pour nous servir de repères dès lors qu'on les intègre parmi les indicateurs choisis.

Tout au long des trois années scolaires qui s'annoncent, vous pouvez donc interroger les actions en cours et les adapter au mieux pour qu'elles répondent au souci d'efficacité que nous partageons pour notre système scolaire.

Ce travail tant de conception que de mise en œuvre sera le résultat de l'action commune d'une équipe pédagogique responsable et engagée.

Ce sera votre projet d'école et vous pourrez en communiquer auprès de vos partenaires (parents, élèves et autres partenaires éducatifs) tout le sens et la façon dont il se concrétise pour l'élève.

D'avance, je vous remercie pour votre engagement au service de l'Ecole et de votre école, de vos élèves.

La directrice académique,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne-Marie Bazzo', written in a cursive style.

Anne-Marie Bazzo

Listes des ressources et actions importantes :

- [Calendrier de mise en œuvre](#)
 - [Guide méthodologique](#)
 - APAE 1^{er} degré (*accès via ARENA – Enquêtes et Pilotage*)
 - [Tableau des indicateurs](#)
 - [Fiche de synthèse](#)
 - [Fiche action](#)
 - [Site CPD67 projet d'école](#)
- (accès à tous les supports, ressources et textes officiels de référence)